DANS L'ENSEIGNEMENT

Prochain Rétablissement DE LA carte de voyage à demi tarif

Les délégués élus du personnel enseignant du Conseil départemental ont reçu de M. le Directeur départemental la lettre suivante :

« Vous m'avez fait part du désir des instituteurs et des institutrices du Nord de voir rétablir l'usage de cartes à demi tarif sur le réseau du Nord.

M. le Ministre à qui j'ai signalé tout l'intérêt que le personnel attachait à cette question m'écrit :

« L'Etat de la question est actuellement le suivant : A la suite des pourparlers engagés à cet effet avec les administrations des grandes compagnies, le Président du Comité de Ceinture m'a fait connaître dernièrement que les grands réseaux étaient tout disposés à revenir au régime antérieur à la guerre sous réserve de modifications à apporter dans les formules de demi-places directement par les inspecteurs d'Académie, modifications nécessitées par l'institution de l'impôt spécial sur les faveurs de circulation. Les spécimens des nouvelles formules sont actuellement à l'impression. un exemplaire vous sera adressé incessamment pour permettre l'application des nouvelles dispositions dans le plus bref délai possible. »

Cette bonne nouvelle réjouira unanimement le personnel enseignant. Avec lui, nous exprimons le vœu que les nouvelles dispositions soient appliquées au plus tard pour les grandes vacances prochaines.

SYNDICAT DES MEMBRES DE L'ENSEIGEMENT LAIQUE DU NORD

Le Conseil syndical de la Seine-Inférieure réuni extraordinairement a adopté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que l'arrestation de son secrétaire général Briard Paul, instituteur à Dieppe, sous l'inculpation de « complot contre la sûreté de l'Etat et menées anarchistes » n'est qu'un prétexte pour abattre le mouvement syndical de l'Enseignement.

Proteste contre cette atteinte indirecte au droit syndical.

Dénonce à l'opinion publique les violences policières (saisi à la gorge. arraché de chez lui par la fenêtre, chemise déchirée) dont Briard a été victime avant toute déclaration de l'identité des agresseurs.

« Affirme son étroite solidarité avec le vaillant militant syndicaliste qu'est son secrétaire général Briard.

« Demande sa mise immédiate en liberté provisoire. »

Le Syndicat du Nord renouvelle sa protestation contre l'incarcération de Briard. militant syndicaliste qui fut déplacé d'office, il y a une dizaine d'années pour des opinions socialistes et non pas anarchistes.

Flétrit avec indignation les violences policières dont il fut victime.

Et réclame énergiquement aussi sa mise en liberté provisoire.

Le secrétaire syndical : F. CARRIN. conseiller départemental.

Plet défend les ouvriers blessés pendant l'occupation

Notre ami Plet vient de déposer à la Chambre une proposition de loi tendant à faire bénéficier de la loi du 9 avril 1898 les ouvriers qui dans les pays envahis, ont été victimes d'un accident du travail en travaillant pour le compte de l'armée allemande.

Plet nous a indiqué les motifs de sa proposition ;

Dans les départements envahis, les populations ont été contraintes, par la force, de travailler pour le compte de l'armée allemande.

Il résulte de cette situation que pendant la durée de l'occupation un grand nombre d'ouvriers ont été victimes d'accident de travail et ne peuvent, du fait que l'employeur a disparu des lieux obtenir la réparation du dommage causé.

La Chambre ne saurait, sans manquer à son devoir le plus élémentaire, abandonner la défense des intérêts de tous ces malheureux sans méconnaître les droits de la plus stricte humanité.

Pour ces raisons, j'ai eu l'honneur de soumettre à la Chambre des Députés la prosition de loi suvante :

PROPOSITION

ARTICLE UNIQUE

Les ouvriers qui, dans les pays envahis, ont été contraints de travailler pour le compte de l'armée allemande et ont été, à cette occasion, victimes d'un accident de travail, ont droit au bénéfice de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail. Les frais nécessités pour l'application du présent article seront prélevés sur la caisse de fonds de garantie.

Pour notre reconstitution

Sont nommés membres du Comité spécial chargé d'étudier les mesures générales concernant la reconstitution dans les régions envahies ou atteintes par des faits de guerre :

MM. Dron, sénateur du Nord ; Grousseau, député du Nord ; Bluzet, inspecteur général des Services administratifs ; Cordonnier, architecte, membre de l'Institut, président de la Société Régionale des Architectes du Nord de la France ; Rouzé, président de la Fédération des Entrepreneurs du Nord.

Des questions se posaient pour les Régions libérées

SUR LA PROROGATION DE BAIL

Notre ami SAINT-VENANT, député du Nord, a demandé au Ministre de la Justice, si un bailleur reconnu solvable locataire à bail d'un immeuble situé dans les régions libérées, n'ayant pas été mobilisé, peut prétendre, en vertu de la loi sur les loyers à une prorogation de bail.

REPONSE. — La prorogation des baux est octroyée par la loi du 9 mars 1919 et celle du 23 octobre 1919 aussi bien aux locataires qui ont été mobilisés qu'à ceux qui ne l'ont pas été. L'article 57 de la loi de 1918 ne la rend facultative pour la Commission arbitrale qu'à l'égard des locataires ayant réalisé des bénéfices de guerre.

SUR LES DROITS DES SOCIETES

M. Berger, sénateur, a demandé au Ministre des Finances de vouloir bien préciser la situation des sociétés commerciales en ce qui concerne l'exigibilité des droits pendant la période de guerre et de reconstruction, ces Sociétés demandant notamment que la taxe de transmission ne soit exigible qu'à partir de la mise en exploitation des établissements sans effet rétroactif pour la période d'occupation et de reconstruction.

REPONSE. — Un projet de loi a été déposé le 10 mars dernier en vue notamment d'accorder un délai d'une année à partir de la promulgation de la loi pour le règlement par les Sociétés ayant leur siège sur le territoire des communes envahies par l'ennemi ou situées sur la ligne de feu, des taxes de transmission venues à brève échéance entre le 1er août 1914 et le 24 octobre 1919 inclusivement. Ces dispositions, si elles sont sanctionnées par le Parlement préciseront nettement la situation des Sociétés intéressées vis-à-vis du Trésor.

Bonnes nouvelles pour les Sinistrés

LE TAUX DES AVANCES VA ETRE AUGMENTE

L' « Officiel » publie aujourd'hui deux documents de nature à faire plaisir aux trop nombreux sinistrés de nos régions dévastées.

C'est d'abord une lettre ministérielle aux Préfets des départements libérés, les informant que le Gouvernement a décidé d'élever à DEUX MILLE FRANCS pour le chef de famille et à TROIS CENTS FRANCS pour les personnes à sa charge le montant de l'avance allouée pour réparation des pertes mobilières.

Cette nouvelle sera certainement bien accueillie par les intéressés, qui se plaignaient avec raison de l'aide pécuniaire, vraiment trop mesquine, qu'on leur versait au compte-gouttes.

Le bienveillant « Officiel » apporte en outre une décision du Ministre des Régions libérées en vertu de laquelle les sinistrés faisant partie des Unions et Associations agréées par l'Administration, bénéficient sans justification spéciale de la présomption de nécessité d'expertise, pour l'allocation des avances prévues, à savoir 0.50 % de la valeur 1914, en ce qui concerne la constitution du dossier administratif et 1 % de la valeur 1919 déterminée selon un coefficient fixé à 2 pour ce qui a trait à la constitution des dossiers des dommages autres que bâtis.

Pourvu que ces largesses gouvernementales ne soient pas le prélude de restrictions plus sensibles !

Le chiffre des réparations dans les régions libérées

IL EST NECESSAIRE DE L'ETABLIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

Le Comité National d'action pour la réparation des dommages causés par la guerre, vient d'adresser à ses adhérents un appel pour qu'il lui fasse connaître leurs observations et éventuellement leurs réclamations au sujet de l'application de la loi du 17 avril 1919.

Le Comité National fait ressortir que dans les circonstances présentes, il est absolument nécessaire d'établir le plus rapidement possible le montant de la totalité des réparations que comportent les régions libérées. A cet effet, il recommande différentes mesures qui ont trait à la question des avances pour la préparation des dossiers, et à l'évaluation des dommages par les commissions cantonales, au paiement par acompte ou en totalité des travaux de reconstitution, aux moyens de réalisation de la reconstitution, aux méthodes à adopter pour la reconstruction.

Le Comité National rappelle le vœu qu'il a émis dans sa séance du 20 avril 1920 et qui s'exprime ainsi :

« Considérant que le sinistré une fois en possession de son titre définitif de créance contre l'Etat doit avoir la faculté de se procurer par ses propres moyens s'il le désire les sommes constituant le montant de sa créance, qu'à cette fin le titre de créance doit être négociable conformément aux dispositions du droit commercial ».

EXPORTATIONS PROHIBÉES

Après les fils de lin, voici les huiles. Le « Journal Officiel » publie un décret interdisant l'exportation des huiles minérales et de tous leurs dérivés.

Comme pour le lin, cette mesure gouvernementale sera diversement appréciée et commentée selon les points de vue.

On annonce qu'à la suite de la démarche faite par la délégation des filateurs du Nord, le ministre du commerce s'est mis en rapport avec son collègue des finances pour lui demander d'étudier un nouveau projet de décret tendant au retrait de la mesure prohibant l'exportation des fils de lin.

L'exportation des fils de lin va être autorisée à nouveau

A la suite de la démarche faite par les délégations des filateurs de lin du Nord, le Ministre du Commerce s'est mis en rapport avec son collègue des Finances, pour lui demander d'étudier un nouveau projet de décret, tendant au retrait de la mesure prohibant l'exportation des fils de lin.

Des millions de notre monnaie ont été exportés en Suisse

TOUTE UNE BANDE DE TRAFIQUANTS A ETE PRISE A PARIS ET A LYON

Nous avons relaté l'arrestation par M. Faralicq, commissaire à la direction de la police judiciaire, de plusieurs individus qui se livraient au trafic de la monnaie d'argent à Paris.

Ces trafiquants étaient, pour la plupart, ou des camelots ou des marchands de quatre saisons. Ils achetaient 1 fr. 20 la pièce de 1 franc et la revendaient 1 fr. 45 à des complices habitant Lyon et qui ont été également arrêtés.

Ceux-ci, à leur tour, transportaient en Suisse la monnaie ainsi drainée.

Toute la bande est à la disposition de M. Luzel, juge d'instruction. Voici les noms des membres qui la composaient :

Raymond Vernier et son amie Blanche Chiffoteau, Victorine Vandenvaggaert, Edouard Draye et son amie Marguerite Chabert, Georges Gontetel, Paul Lefièvre et son amie Rose Wolff, Jean Decourdemanche, tous habitant Paris ; Henri Vandelbruck et sa femme, Paul Savel, Joseph Duchamp.

Ces trois derniers demeurant à Lyon où ils furent appréhendés se chargeaient de faire passer l'argent à l'étranger. On a saisi chez eux pour plusieurs centaines de mille francs de monnaie d'argent. On estime à plusieurs millions de notre monnaie la somme exportée en Suisse.

Autour des Grèves

Fin de la grève des Cheminots

LA FEDERATION A DECIDE LA REPRISE DU TRAVAIL POUR AUJOURD'HUI, SAMEDI

Paris, 28 mai. — La Commission exécutive de la Fédération des Cheminots réunie à nouveau cet après-midi pour examiner la situation, a, après une courte discussion, donné l'ordre de reprise du travail pour demain matin.

Dans la réunion de réseaux qui avait eu lieu hier, une opposition assez sérieuse avait été faite contre la reprise du travail.

Le réseau du P. O. notamment voulait continuer la grève ainsi que le réseau du Midi qui, ayant demandé une audience à la Direction, sans l'obtenir, voulait absolument continuer le mouvement.

Le réseau du P. L. M. s'était finalement rangé aux observations présentées par les représentants de la Fédération favorables à la reprise du travail.

La Commission exécutive de la Fédération a finalement décidé la reprise du travail, notifiant dans l'ordre de reprise adressé à tous les syndiqués cette décision d'attribuer d'une part des secours aux secrétaires et camarades en prison ou révoqués et d'autre part de conserver intacte l'organisation ouvrière.

L'ordre de reprise du travail se termine ainsi : « Votre repli n'est pas une défaite. Il permettra à votre organisation de retremper ses forces et de faire face demain à de nouvelles situations ».

LA MODE EN GRÈVE

A PARIS

Paris, 28 mai. — Les ouvriers et ouvrières de la chapellerie et mode en gros viennent d'abandonner le travail.

Depuis plusieurs semaines, les Syndicats ouvrier et patronal étaient en pourparlers au sujet du relèvement des salaires. L'accord n'a pu se faire. Les ouvriers réclament une augmentation de 30 pour cent environ ; or, les patrons ne veulent pas donner plus de 25 pour cent.

Dans la haute mode, les travailleurs ont accepté le tarif offert par les patrons.

Hier, à la Bourse du Travail, les grévistes ont manifesté l'intention de poursuivre la grève jusqu'à complète satisfaction il se pourrait que les patrons répondissent à ce mouvement par un lock-out.

A ROUBAIX

Situation des grèves inchangée

La grève des employés des Tramways se poursuit dans le calme. Aucun changement ne s'est encore produit dans la situation.

Les caissiers ou layetiers, et les marbriers et tailleurs de pierres, continuent également la grève.

Les maisons qui n'ont pas accepté le contrat de la Bourse du Travail restent à l'index.

A DUNKERQUE

Solidarité entre dockers et grutiers

Des démarches pressantes ont été faites auprès de la Chambre de Commerce, seule dispensatrice de la fin de la grève, notamment par une délégation des commerçants de Dunkerque, qui sont terriblement atteints dans leurs intérêts par la suspension du travail au port.

Inflexible, la Chambre de Commerce ne veut pas revenir sur ses dures décisions : Les grutiers ne reprendront pas leur situation d'avant-grève, ils ne seront repris qu'au titre d'ouvriers à la journée, et ceux d'entre eux qui ont été définitivement congédiés ne seront jamais repris.

En général, on est tout au moins surpris de l'attitude intransigeante de notre assemblée consulaire, dont le premier souci doit être les importants intérêts commerciaux de notre grand port.

Pourtant, elle les subordonne à une mesquine question d'embauchage.

Il vient d'afficher, ce soir, la déclaration suivante du Syndicat des Dockers :

AU PUBLIC DUNKERQUOIS

En recevant de la C. G. T. l'ordre de la reprise du travail, nous supposions que la rentrée se serait effectuée sans incident.

Contrairement à notre attente, certains armateurs ont licencié six contremaîtres, tous pères de famille, et dont l'un d'eux a sept enfants.

De son côté, la Chambre de Commerce a révoqué ses grutiers dont plusieurs ont plus de 20 années de services et ne veut reprendre seulement à titre d'auxiliaires qu'une partie de son personnel, laissant encore des pères de famille sans travail.

Cette façon d'opérer est indigne de la part du patronat, car il est incontestable que le droit de grève nous est acquis par la loi de 1884.

Les dockers dunkerquois protestent contre ces décisions brutales et arbitraires et avisent le public qu'ils ne peuvent accepter de semblables vexations. Ils sont décidés, avec l'appui de toutes les organisations syndicales, à soutenir leurs camarades victimes, en continuant jusqu'au bout, la lutte, dans le calme, mais avec dignité.

Ils laissent le public juge de semblables procédés, qui, en les obligeant à la continuation de la grève, sont la cause du préjudice considérable porté à l'agglomération de Dunkerque, et contribuent également à la ruine du commerce et de notre port.

Pour le Comité de grève et le Comité exécutif : GEERS. WEGSCHE. ELHERS, DECONINCK.

La grève se mène toujours dans le plus grand calme. Le Syndicat tient régulièrement ses réunions chaque jour, et le camarade Pascal, de la C. G. T., est attendu ce soir, pour celle de demain.

Une nouvelle proposition de loi sur la réorganisation des Chemins de Fer

Le gouvernement a déposé dernièrement, on le sait, un projet de loi tendant à la réorganisation des Chemins de fer. Une proposition de loi ayant le même objet a été déposée hier sur le bureau de la Chambre, par M. Loucheur. Elle porte en outre les signatures de MM. Daniel-Vincent, Calary de Lamazière, J.-L. Dumesnil, Pasqual, Ch. Delesalle, Alex. Israël, Mourier, l'abbé Lemire, Abrami, Ossola, des Rotours, Raynaldi, etc.

Le Président Wilson a mis son veto à la résolution de paix républicaine

Le président Wilson a mis son veto à la résolution de paix républicaine.

En formulant son veto, le président a déclaré que la manière proposée pour faire la paix avec l'Allemagne ternirait d'une tâche indélébile l'honneur des Etats-Unis et la bravoure des Américains. Le président ne dit toutefois rien en ce qui concerne ses intentions au sujet du traité de Versailles, mais il affirme que le traité renferme une déclaration importante qui ne figure pas dans la motion votée par la Chambre. En rejetant le traité, les Etats-Unis ont en fait déclaré qu'ils désiraient suivre une politique séparée et ne s'occuper que d'intérêts et de choses les concernant.

Le Roi de Grèce est un mauvais chauffeur

IL A PROVOQUE UN GRAVE ACCIDENT D'AUTOMOBILE A FONTAINEBLEAU

Fontainebleau, 28 mai. — Cet après-midi, une automobile conduite par le roi de Grèce, débouchant de la rue de la Faisanderie à angle droit sur le boulevard de Paris, où passait en même temps une torpédo conduite par le chauffeur Prual, dans laquelle se trouvaient le comte et la comtesse Haergariou, leurs enfants, et la vicomtesse de Gênes.

La voiture du roi de Grèce vira à droite pour éviter la collision, mais celle conduite par Prual se garant à gauche, heurta violemment un arbre et se renversa.

Le roi de Grèce s'empressa de descendre et dégagea aussitôt les victimes, qu'il transporta dans sa voiture à la clinique de la rue de Neuville.

Le Comte a été relevé les cuisses fracturées. Son fils a eu le bras gauche écrasé, et a dû être amputé.

Leur état est considéré comme très grave.

La vicomtesse de Gênes a une fracture du genou. Les autres voyageurs ont quelques contusions.

Les négociations de Londres seront d'une importance capitale

LLOYD GEORGE S'ENTRETIENDRA AVEC KRASSINE

Stockholm, 28 mai. — On mande de Copenhague que des intéressés danois accompagnent Krassine à Londres, afin, sans doute, d'y étudier son plan concernant la création à Copenhague d'une Banque Centrale pour le règlement des changes avec la Russie.

L' « Evening Standard » a annoncé que les locaux du Ministre de la Guerre britannique sont à la disposition de Krassine pour ses pourparlers avec les représentants du Conseil Suprême Economique de l'Entente, et que Lloyd George en personne est prêt à s'entretenir avec lui.

On en déduit à Stockholm que les négociations de Londres seront d'une importance capitale.

L'Allemagne proteste contre le renforcement des troupes d'occupation

Le chargé d'affaires allemand à Paris a remis au gouvernement français une note du gouvernement allemand, protestant contre le renforcement continuel des troupes d'occupation sur la rive gauche du Rhin, car il en résulte pour l'Allemagne des frais qu'elle ne peut supporter.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Le manque de charbon

LE RAVITAILLEMENT EN CHARBON

Notre population entière est privée de combustible.

Les 8 secteurs inscrits du 28 janvier au 3 février dernier ne sont pas encore entièrement servis. Le 8e secteur attend encore en effet la livraison du charbon qu'il a payé depuis 4 mois. Les 7 autres secteurs n'ont pu être admis à l'inscription depuis 5 mois. De nombreuses plaintes, toutes justifiées, nous parviennent. La situation devient de plus en plus critiques ; elle est angoissante. L'administration municipale tient à ce que la population sache quels sont les responsables.

Elle a, en ce qui la concerne, usé de tous les moyens en son pouvoir pour apporter à cette situation le remède indispensable. Elle a, sans relâche, multiplié ses démarches, lettres, télégrammes, intervention et réclamation diverses pour n'aboutir à aucun résultat tangible.

Elle a obtenu beaucoup de promesses, mais pas de charbon. Il n'est malheureusement pas au pouvoir de l'administration municipale de déterminer les arrivages. Elle ne peut que se plaindre de la pénurie et elle n'y a point failli. C'est le Gouvernement, en l'espèce le ministère des travaux publics, qui règle les envois de combustible. Or, les arrivages ont été d'une telle insuffisance qu'il eut dû suffire de le signaler pour que le remède fût immédiatement apporté.

L'administration municipale, à cet égard, a fait entendre sa voix — mais le remède n'est point venu.

QU'ON EN JUGE : suivant fixation de l'autorité supérieure elle-même, notre ville devrait recevoir 40 kilos de charbon par tête d'habitant et par mois — dont 30 kilos pour les foyers domestiques — le surplus étant destiné aux boulangeries, aux services administratifs, hôpitaux et hospices, ainsi qu'à la petite industrie. Notre ville comptant 120.000 habitants devrait donc recevoir chaque mois, 4.800 tonnes. Or elle a reçu :

En février 1778 tonnes ; en mars, 1056 ; en avril, 2154. — Du 1er au 25 mai, 1120 ; soit en mois, 6108 tonnes, au lieu de 19.200 tonnes. Déficit : 13092 tonnes.

L'autorité supérieure ne nous a donc envoyé le 1/3 à peine du contingent qu'elle avait elle-même fixé.

Or les boulangeries, hôpitaux et hospices dont la consommation n'est pas réductible, ainsi que le service des malades et nouveaux-nés, et la petite industrie à laquelle le strict minimum a été mesuré, ont absorbé pendant cette période 3237 tonnes. La différence, 6108 — 3237 égal 2871 tonnes, a été livrée aux habitants. Nos arrivages des 4 derniers mois ne nous ont donc fourni pour la consommation des foyers domestiques que 2871 tonnes pour 120.000 habitants soit 6 kilos par habitant et par mois. CE CHIFFRE EST ABSOLUMENT SCANDALEUX.

Aucun commentaire ne saurait ajouter à son éloquence. L'administration municipale négligera aucun effort pour qu'une pareille situation, désastreuse surtout pour la classe ouvrière, soit promptement et sérieusement améliorée.

Le maire : J. LEBAS.

La grande Fête des Sports

La grand fête de l'Education Physique des Sports, au bénéfice des veuves et orphelins de guerre de Roubaix et de ses cantons, aura lieu demain dimanche, 30 mai.

Le cortège, qui se formera à 14 heures 30, à la Place de la Gare, sera composé comme suit :

1. Un peloton du 6e régiment de chasseurs à cheval. — 2. Tambours et clairons et musique du 43e R. I. — 3. Cercle Militaire de Roubaix. — 4. Les Décorés de la Médaille Militaire. — 5. Société municipale de gymnastique « La Roubaisienne ». — 6. Fédération des Sociétés Féminines de Paris. — 7. Concordia Harmonie. — 8. Les Moniteurs de l'Ecole militaire de gymnastique de Joinville-le-Pont. — 9. Les instructeurs du centre d'éducation physique de Lille. — 10. — Société de gymnastique « L'Ancienne ». — 11. Les Anciens sous-officiers français. — 12. Les médaillés et soldats coloniaux français. — 13. Société de gymnastique « La Gauloise », de Wattrelos. — 14. Harmonie du Moulin. — 15. Union des sociétés sportives de Roubaix. — 16. Les Anciens Gradés français. — 17. Les anciens militaires français. — 18. Société de gymnastique « La Patriote » de Wattrelos. — 19. Les Sauveteurs du Nord. — 20. Fanfare du 6e régiment de chasseurs à cheval. — 21. Les chars d'assauts. — 22. Chasseurs à cheval.

ITINERAIRE : rue de la Gare, Grande-Place, Grand'Rue, place de la Liberté, rue de Lannoy, rue du Chemin-Neuf, rue Jean-Dubrulle (ancien Stadium).

Quant à la manifestation sportive, qui se déroulera de 15 h. 30 à 19 heures, au parc Jean-Dubrulle, elle constituera un véritable clou et aura certainement son écho dans toute la France : en effet, nous voyons figurer au programme des productions gymniques par nos meilleures sociétés locales et des environs ; les courses et démonstrations de football, basket-ball par nos réputées sociétés sportives, et enfin des méthodes d'éducation physique par les moniteurs de Joinville-le-Pont, et la Fédération Féminine de Paris.

Nous n'avions, du reste, pas besoin de signaler l'importance de cette fête, car les places s'enlèvent comme par enchantement et la vaste enceinte du Parc Jean-Dubrulle sera sûrement trop étroite pour contenir tous les sportsmen de la ville et des environs.

La location restera ouverte jusqu'à demain dimanche à midi chez Mme Jubé, 16, rue de la Gare. Pour mémoire, le prix des places a été fixé comme suit : Tribunes réservées, 10 fr. 25. — Tribunes, 5 fr. 25. — Premières, 3 fr. 15. — Secondes, 2 francs 10.

Trois magnifiques concerts seront donnés au cours de la journée, sur le kiosque de la Grande-Place : A 11 heures, par la Grande Harmonie. — A 20 heures, par la Concordia Harmonie et l'Harmonie du Moulin.

Signalons tout particulièrement que le concert du matin sera terminé par l'hymne « Aux Morts pour la Patrie », exécuté par une masse chorale de 200 exécutants (La Cœcilia et l'Orphéon des Anciens Combattants) placés sous la direction de l'auteur, M. Isoré, le distingué et trop modeste compositeur.

Roubaix a toujours eu la réputation d'accueillir brillamment les étrangers. Nos concitoyens voudront certainement le prouver une fois de plus et pavoiseront demain dimanche en l'honneur de l'armée, des autorités civiles et militaires et des sociétés étrangères qui défileront à travers la ville.

POUR AVOIR VENDU DE LA PATISSERIE

Procès-verbal a été dressé à la charge de M. Hippolyte Delabie, pâtissier, rue du Bois, 41, et François Moulart, pâtissier, rue Saint-Georges, 7, pour avoir vendu de la confiserie les jours interdits.

VOL DE BOIS

Pour avoir volé du bois dans une maison inhabitée, située à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue Desbonnets, procès-verbal a été dressé à la charge des très jeunes François Dendooven, 12 ans, écolier, rue Leverrier, 37 ; Gaston Debrutte, 10 ans, écolier, rue des Longues-Haies, cour Nys ; Germaine Dendooven, 10 ans, écolière, rue Leverrier, 37, et Amédée Contamieu, 52 ans, domestique, rue Desbonnets, 16.

FOUDROYÉ PAR UNE EMBOLIE

Mercredi soir, vers 9 heures, Adolphe Cariomann, né à Lille le 1er juin 1855, chiffonnier, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, a été trouvé mort à son domicile.

M. le docteur Jacquemont, appelé à constater le décès, a déclaré qu'il était dû à une embolie.

Le corps a été transporté à la Morgue.

LE VOL A LA TIRE

Hier matin, vers 10 h. 1/2, alors que Mlle Jeanne Becart, soigneuse, demeurant rue Ste-Elisabeth, 39 et 41, à Roubaix, faisait des emplettes au marché, près des Halles de Roubaix, un malfaiteur lui a dérobé dans la poche de son tricot son porte-monnaie qui contenait une somme de 35 francs.

AYANT TROP BU...

Une femme, avant-hier soir, a été trouvée couchée sur le bord du trottoir de la rue Ste-Elisabeth, le visage et les mains ensanglantés.

Deux agents l'ont conduite au poste de police, où elle a reçu les soins de M. le docteur Dispa.

Cette femme, qui était en complet état d'ivresse, se nomme Mélina Lunais, 45 ans, chiffonnière, demeurant rue Beaudewaert, 20. Elle a été l'objet d'un procès-verbal.

LES ALLÉES AUX PIETONS...

M. Georges Maxton, 16 ans, demeurant rue de l'Industrie, 15, a récolté un procès-verbal pour avoir roulé à vélo dans les allées du parc Barbieux.

...ET LES PELOUSES AUX OISEAUX

M. Edouard Bachelet, 19 ans, rue de Flandre, 80, et Mlle Henriette Pillet, 19 ans, rue des-Longues-Haies, cour Voitout, 1, ont fait l'objet d'un procès-verbal pour s'être couché sur les pelouses du parc Barbieux.

UN ENFANT SE NOIE EN PRENANT UN BAIN

Hier matin, vers 7 heures 30, le jeune Lucien Degroote, 13 ans, demeurant chez ses parents, rue de Tourcoing, cour Clayses, s'est noyé dans le canal, où il se baignait après avoir pris un repas.

M. le docteur Carette, qui passait à ce moment, a examiné le corps qu'on venait de retirer de l'eau, et a reconnu le décès dû à l'esphyxie.

Le corps de l'enfant a été transporté par des agents au domicile des parents.

UN CADAVRE DANS LE CANAL

Hier matin, vers cinq heures le corps d'un homme a été retiré du canal, par la police, quai de Dunkerque. Le cadavre, qui paraît avoir séjourné au moins 48 heures dans l'eau, est celui d'un homme qui pouvait être âgé de 45 à 50 ans, mesurant 1 m. 65, de corpulence moyenne, presque chauve, cheveux et moustaches roux, tatoué aux deux bras, vêtu d'un pantalon de velours marron, d'une chemise en toile déchirée, d'un gilet et d'une paire de chaussures à lacets, le tout fort usagé.

Aucun papier n'a été trouvé dans les poches de ses vêtements. Le corps ne portait aucune trace de violences. Après constatations d'usage, il a été transporté à la Morgue de la Fraternité.

A L'AMICALE DES ARTS

Réunion du Comité directeur ce soir, samedi, à 19 heures, à l'Ecole, 130, rue des Arts.

Avis et Communications

LES PAVEURS ET AIDES sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui samedi, à 6 heures 30, à la Bourse du Travail. Très urgent.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES OUVRIERS BRASSEURS se réunira lundi, 31 courant, à 6 heures 30, à la Bourse du Travail. Très important.

TOURCOING

POUR IVRESSE

Pour ivresse publique et manifeste, la police a dressé contravention à la charge des nommés : Alexandre Leplat, 34 ans, magasinier, 25, rue Saint-Jacques, et Anatole Vandewaele, 37 ans, peigneur, 500, rue de la Bourgogne.

FERMEZ A L'HEURE

Pour fermeture tardive de son débit, contravention a été relevée contre François Cambien, 72 ans, cafetier, rue de Lille, 124.

A LA FEDERATION AMICALE DES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE

L'assemblée générale trimestrielle du groupe des Mutilés aura lieu le dimanche 6 juin, à 9 heures et demie du matin, dans la salle des Fêtes des Hospices.

L'ordre du jour comporte, outre le procès-verbal, rapport, compte rendu, etc., une brillante tombola tirée entre tous les membres présents. La commission rappelle que tous les vœux ou questions que nos camarades désireraient voir discuter en assemblée générale doivent être soumis à la commission par lettre adressée au président, au minimum huit jours avant la date de l'assemblée.

En conséquence, toute lettre mentionnant ces vœux doit être adressée avant le 1er juin, dernier délai, et la commission appréciera leur opportunité à l'ordre du jour.

Il est entendu que toute lettre arrivant après le 1er juin sera considérée comme nulle et non avenue.

Il est rappelé que la carte de 1920 portant le numéro participant à la tombola peut être retirée au siège, 43, rue du Haze, contre le paiement de la cotisation.

CONCERT PUBLIC

Dimanche 30 mai 1920, à 18 heures, au Kiosque de la Place Thiers, « L'Harmonie du Blanc-Seau », sous la direction de M. Guillaume, exécutera le programme suivant :

1. Allegro militaire (G. Allier). — 2. Ouverture Fantastique (Govaert). — 3. Les Délices de Capoue, fantaisie (Jully). — 4. Mon sent amour, valse (Sciupi). — 5. Ballet de Coppélia, Delibes. — 6. Maria, polka pour piston (Hemmerlé) ; soliste : M. Achille Leroux.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Dans l'usine Lorthiois-Leurent, rue du Petit-Village, un corroyeur, Jean Devernay, âgé de 23 ans, demeurant rue Arago, en coupant des lanières de cuir, s'est fait une entaille à l'index gauche. M. le docteur Huriez, qui a soigné le blessé, fait des réserves sur les conséquences de cet accident.

— Au peignage Fouan-Leman, rue de Roubaix, un dégorgeur, Achille Waekkens, âgé de 26 ans, demeurant rue du Couet, à Mouscron, a eu un doigt de la main droite pris dans une courroie. L'index porte une plaie profonde.

— Chez Liénart-Walmer, rue Verte, un apprêteur, Camille Dujardin, âgé de 44 ans, demeurant rue de Dottignies, à Belleghem, a reçu sur le pied gauche un rouleau qui lui a contusionné le gros orteil.

— Chez Lorthiois frères, rue Ch.-Wattinne, un balayeur aux cardes, a eu l'index droit comprimé entre les organes de son métier. Le doigt est sérieusement endommagé.

— A l'usine Fouan-Leman, rue de Roubaix, un bobineur, Gustave Bouckuydt, âgé de 19 ans, demeurant rue du Labyrinthe, 84, à Mouscron, a eu la main prise dans un tambour et s'est fait des plaies au médius et à l'annulaire gauches.

Autour de Roubaix-Tourcoing

BONDUES

Une jeune fille est blessée mortellement par une auto

Jeudi soir, Mlle Simon Lemettre, âgée de treize ans et demi, demeurant 26, rue de Piats, se rendait à Linselles, à bicyclette, en compagnie de son frère et d'un voisin.

Au carrefour de la Croix-Blanche, au moment où la jeune fille traversait la route de Lille à Halluin, elle fut renversée par une auto militaire anglaise, qui se dirigeait vers Halluin. Aussitôt, la jeune fille disparut sous l'automobile.

Elle fut relevée et transportée à l'Hôpital de Tourcoing, après avoir reçu les soins de M. le docteur Blicq, de Mouvaux. Elle expirait peu après son arrivée à l'Hôtel-Dieu.

CROIX

RAVITAILLEMENT. — Vente libre tous les jours, 97, rue Jean-Jaurès : Vin rouge, 1,75 le litre, de 9 à 11 heures 30 du matin. — Le soir, de 2 à 5 h. : Beurre fin, 12,25 le kilo. — Confiture, 5 fr. le kilo. — Sel fin, 0,35 le kilo. — Corned-beef, Saumon, Sardines.

DISTRIBUTION DE TICKETS DE PAIN. — Les ayants-droit à la carte de pain pourront retirer leurs tickets vendredi 28 courant, de 9 à 11 heures. — Les retardataires ne seront plus servis.

LYS-LEZ-LANNOY

COMPTE A REGLER. — Le sieur Hennebique, inculpé d'outrage public à la pudeur, vient d'être renvoyé, par M. le juge d'instruction Gobert, devant la Chambre des mises en accusation. Il comparaîtra vraisemblablement très prochainement devant les Assises.

FEUILLETON DU REVEIL DU NORD. — N° 59

Nini-Soleil

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par ELY MONTCLERC

Le dimanche suivant, déception. Victor avait eu beau guetter, à l'heure où précédemment la rencontre s'était produite, la paysanne ne parut pas. Impossible de demeurer en faction jusqu'au soir, on l'eût remarqué, et cela eût pu lui attirer des désagréments.

Mais, poussé on ne sait par quelle impulsion, il était revenu place de l'Ecole vers l'heure du dîner, songeant qu'à cause du dimanche la nourrice de Muguette avait peut-être passé la journée entière auprès des Aurèle.

Après avoir mangé quelque vague nourriture dans un restaurant du voisinage, il avait donné sa voiture à garder comme on l'a vu, et s'était mis, posté en son lieu d'observation habituel, auprès de la fontaine qui orne la minuscule place.

Sa patience venait d'être récompensée. Il avait, au cours de cette soirée, recueilli sans effort et par le seul fait de sa complaisance, les renseignements les plus circonstanciés.

Plus de doute, Muguette était bien la fille de cette malheureuse petite modiste parisienne, Louise Dumas, qui avait aimé à la folie son gentil prince et qui était morte phtisique comme lui.

Une dot magnifique, une fortune considérable attendaient Muguette : que Victor dît un mot et la destinée de cette jeune fille changeait subitement, passant sans transition de la médiocrité à la splendeur.

Et durant la nuit, longtemps, les yeux grands ouverts dans l'obscurité il pensait, il élaborait des plans mystérieux.

Au matin, ce fut Nini qui dut le réveiller.

— Ben, Totor, t'y penses plus ? il est sept heures et demie !

Un jour terne et blafard de janvier éclairait la chambre, mais il y avait un bon feu dans la grille que la jeune femme venait d'allumer pour donner plus de courage à son ami.

— Quelle heure que tu dis, la gosse ?

— Sept heures et demie, rien que ça de flemme mon gros.

T'as donc fait la noce hier, que te voilà si groggy, c'matin ?

Ces mots rendirent mémoire et sang-froid au Vautour.

— Drôle de noce, j'suis rentré à minuit mais..

— Moi, j'ai voul lire en t'attendant et j'ai piqué du nez sur mon livre.

J'me pensais : j'ai le sommeil léger, quand il arrivera j'l'entendrai... Des nèfles !

— J'ai fait doucement exprès.

— Fallait me réveiller, il me tarde tant de savoir...

Victor haussa les épaules.

— Pour ce que j'ai à t'apprendre il y a toujours le temps ! soupira-t-il.

— Voste ? interrogea la jolie rousse.

— En plein la gosse, le complet quoi !

— T'as pas revu la croquante ?

— Si fait que j'l'ai revue et même conduite jusqu'à la barrière Montrouge et qu'on a causé. Mais la petit en c'est pas ce que nous croyions ?

— Vrai ?

— Vrai de vrai, ma pauv'vieille Nini.

Saisie, la jeune femme se laissa tomber sur le bord du lit.

— Oh ! quel ennui ! quel ennui ! moi qui croyais tant... Es-tu bien sûr Totor

— Tu ne me prends pas pour un jobard qui se laisse monter le coup peut-être ?

Quand j'dis une chose, ça y est, as pas peur, faut qu'à te raconter comment que j'ai boniment la typesse, inutile, tu me connais, j'sais y faire.

Du reste, guère malin, elle a marché illico pour le plaisir de s'installer dans un chouette tacot. Et on a causé.

— Je reviens de chez une petite que j'ai nourrie qu'elle m'a fait, une petite qui s'appelle Muguette.

Je trouve ce nom pas catholique, elle me répond comme Mme Aurèle l'a répondu que c'est en souvenir du jour où ses père et mère adoptifs l'ont prise, un jour de mai.

— Mais où, mais comment ?

— Paraît que Mme Aurèle aurait trouvé la gosse, un matin, en allant à l'atelier sur le paillasson devant sa porte, à Paris. J'ai pas insisté tu penses, j'en savais assez.

Et voilà une affaire enterrée ma gosse, une piste qui ne vaut rien. Inutile de poursuivre de ce côté.

— C'est-il embêtant tout de même... Moi qui comptais là-dessus. Et m'sieu Arenberg donc ! il croyait la chose faite.

— C'est un tort de s'monter le bourrichon, j'en sais quelque chose.

Faut faire son deuil de la prime promise. M'sieu Arenberg s'est adressé à un flic, qu'il continue, moi je ne veux pas marcher.

C'est pour te faire plaisir que j'ai pisté la petite Muguette quand t'as vu que sa mère ne parlait plus, mais rappelle-toi que j'ai jamais eu grand espoir.

— En effet, mon pauv' Totor, murmura humblement Nini qui ne mettait pas en doute une seconde les dires de celui qui avait toute sa confiance.

T'as perdu ton temps, j'en suis bien fâchée.

— Oh ! prends pas ça pour un reproche, on ne réussit pas à tout coup dans la vie.

Seulement rien ni rien, tu comprends, et j'me méfie de la comtesse. Y a rien de bon du côté de la comtesse.

— Toujours aussi teigne ?

— Toujours ! et de plus en plus toquée, et sur l'œil pour un oui pour un non.

Chaque fois qu'elle monte dans l'auto, je la zyeute de coin, ah ! ma fille, quelle trompette à la manque.

Elle s'attend toujours à y trouver une babillarde de même tournure que la première. Comme y a rien, ça la dépasse, ce silence.

Des fois j'lui demande si elle sait quéque chose au sujet de son gosse ; elle me regarde alors, à me faire rentrer sous terre si j'étais timide, et puis, elle prend une voix de petite fille qu'on vient de me gronder pour me répondre.

— Hélas ! non Victor, rien, rien encore. C'est désespérant !

— La vilaine bête, elle cuit dans son jus.

— C'est bien fait ! dit Nini. Bellanger non plus ne doit pas en mener large.

— Celui-là, ma fille, il file un mauvais coton, c'est moi qui te l'affirme, et je ne voudrais pas être dans sa peau.

Dans celle de la femme non plus, d'ailleurs ; la peur est à leurs trousses, elle ne les lâchera pas. Ils ont peur en se couchant, en se levant, ils ont peur la nuit, ils ont peur le jour.

Pour un meuble qui craque, une porte qui se ferme, une assiette qui se casse ! Rose me raconte que sa maîtresse est d'un nerveux à faire frémir.

J'm'en aperçois du reste quand nous sommes en route ; elle pousse des cris et manque de s'évanouir au moindre tournant un peu rapide.

C'est la crève qui les attend et ils ne l'auront pas volée. La lettre, tu comprends, la lettre trouvée dans l'auto après l'enlèvement du gosse, a été pour eux le coup du lapin.

— Dame, Totor, ça s'explique. Le silence même qui a succédé à cette menace doit les terrifier encore plus.

Ils se demandent ce qu'on trame dans l'ombre contre eux. S'ils savaient, ils auraient moins peur. M. Arenberg se désole. M. Jacobus est comme fou.

— Le moutard ne va pas mieux.

— J'en sais rien, je suis sans nouvelles depuis trois jours ; mais j'irai voir tantôt quand ça ne serait que pour répéter à ces messieurs ce que tu viens de m'apprendre.

— Oui, insista le Vautour, vas-y la gosse, et dis-leur bien que des démarches de ce côté seraient peine perdue.

— Dommage ! ça collait si bien ! Vrai ! on n'a pas de chance par rapport à l'histoire de la vieille princesse. Enfin, on en a eu ailleurs nous aurions tort de nous plaindre.

Jamais ces messieurs ne nous laisseront. Et même si tu te décidais à partir avec eux, ils te feraient faire fortune, ajouta la jolie rousse d'un accent détaché. Je n'y tiens pas plus que ça, mais si tu marches, je me mets en route bien volontiers. Pour ce qui est de Ficelle, tu parles qu'il nous suivrait au bout du monde.

Totor fit la moue.

— Peuh ! aller dans des patelins bizarres autant qu'étranges, frayer avec des types tout noirs avec qui qu'on ne peut pas échanger trois paroles, ça manque de charme tu sais.

Enfin j'dis pas non, s'il s'agissait de gagner rapidement une forte galtouze. Y a pas le feu, on verra, on en causera plus tard.

L'ami de Nini Soleil achevait sa toilette ; elle lui servait son petit déjeuner avec des soins et des attentions de ménagère experte.

— Naturellement, lui demanda-t-elle lorsqu'il eut terminé, tu ne reviens pas à midi ?

— Y a des chances ; l'autre là-bas aura encore le tracassin et voudra se faire balader au diable !

— Alors à ce soir Totor, si toutefois tu rentres assez tôt.

— A ce soir la gosse !

La jeune femme éclata d'un rire forcé.

— Crois-tu qu'on n'est pas souvent ensemble depuis quelque temps ? fit-elle.

Tant mieux, on se fatiguera moins vite l'un de l'autre.

Il parut embarrassé, et se détourna soi-disant pour rectifier le nœud de sa cravate pendant qu'il murmurait :

— J'ai un sacré service tu sais, avec ma bonne femme. Le matin, le soir, la nuit quelquefois, elle m'en fait voir de dures. Heureusement qu'elle paye en conséquence.

Et puis y a pas, j'y suis par ordre, je dois me conformer aux instructions qui m'ont été données.

— Mon Dieu, Totor, es-tu pointilleux depuis quelque temps ! et comme ton caractère change ! Pour un oui pour un non, tu prends la mouche.

Je ne voulais pas te faire de reproches ; j'sais bien que tu n'es pas dehors par tous les temps pour ton plaisir. Je regrette simplement, qu'on ne se voie presque plus, et il me tarde qu'on soit plus tranquilles. Le bon temps reviendra.

Le Vautour prit les mains de celle qui avait été sa compagne de misère. Il la regarda avec un mélange d'attendrissement et d'affection ; certes il était ému d'une émotion fugitive peut-être, mais sincère.

Avec peine, il avala sa salive, car il se sentait la gorge serrée, le cœur palpitant.

— Ma gosse... fit-il, ma pauvre gosse !

— Qu'est-ce que t'as. En voilà une figure retournée !

(A suivre).

Le GUIDE MASSON INDICATEUR des TRAINS
COUVERTURE ROUGE, est toujours en vente partout
Le mieux informé et le plus complet. Contient les lignes de Lille, les Tramways. Prix des Places réduits.